

Image not found or type unknown



Bail commercial et loyers impayés

Par **fripon**, le **25/11/2008** à **18:52**

Bonsoir
Mon locataire me doit a ce jour plusiurs mois de loyer,est il vrai que si il s'avere qu il a des creances (urssaff) un avocat ne peut pas saisir le tribunal rnd'instance avan t 1 mois et demie pour le paiement des arrierés de loyers.
comment procedé?
Je vous remercie